



4, Grande Rue
72190 – NEUVILLE SUR SARTHE
TEL : 02 43 25 30 97
FAX : 02.43.25.38.95

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL. SEANCE du 27 MARS 2018

Le Vingt Sept Mars Deux Mille Dix-huit à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Véronique CANTIN. Maire.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Jean FARCY, Madame Claudette BOUSSION, Monsieur Yves SECHET Madame Florence THISE, Monsieur Christophe FURET, Madame Catherine CAPLAIN Monsieur Paul DOUILLARD, Monsieur Jean Claude ESNAULT, Monsieur Alain JOUSSE, Madame Sylvie DUCHESNES, Monsieur Philippe LANGELLO, Madame Christelle YVARD, Madame Catherine CHEDANE, Madame Sylvie LEFEUVRE.

ABSENTS ET EXCUSÉS : Monsieur Gérard SIDOT qui a donné pouvoir Madame Véronique CANTIN Véronique JULIENNE qui donne pouvoir à Monsieur Christophe FURET, Madame Virginie DURAND qui a donné pouvoir à Madame Florence THISE Monsieur Aurélien BOURGAULT.

Madame le Maire précise que ce Conseil est consacré au vote des différents Comptes Administratifs, au vote du Budget Primitif de la Commune ainsi qu'à celui du budget annexe de l'Assainissement. Il s'agit aussi d'approuver les Comptes de Gestions de la trésorerie et de voter les taux d'imposition 2018 ainsi que l'affectation des résultats 2017.

Avant de donner lecture des budgets et de procéder aux différents votes, Madame le Maire apporte des commentaires sur l'année écoulée et présente une première analyse des résultats et de l'exercice.

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement baissent de 7% entre 2017 et 2016.

Il convient de noter principalement la baisse des charges externes -14 %.

Les charges de personnel baissent de 2,7 %

Au titre du sous chapitre 65 autres charges de gestion courante la baisse notable est principalement due à l'abandon de la dépense au titre du contingent service incendie répercutée dans les attributions de compensation.

Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement baissent dans une moindre proportion -4 %.

Il convient de noter la bonne tenue des recettes liées aux redevances périscolaires

Les impôts et taxes baissent raisonnablement compte tenu de l'ajustement des attributions de compensation et de l'évolution positive du produit des contributions directes.

Les dotations subventions et participations continuent leur repli : -14 % principalement du fait de la baisse confirmée de la dotation globale de fonctionnement.

Cet exercice se solde par un excédent de 627 154 € légèrement supérieur à celui constaté en 2016 ce qui est tout à fait positif.

Investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 1 625 650 € confirmant un programme d'investissement soutenu en particulier au titre de la salle polyvalente après le chantier du groupe scolaire, de la maison des loisirs et l'amorce du dossier de la MAM.

Les recettes réelles d'investissement n'ont pas permis d'enregistrer toutes les subventions liées aux programmes passés, néanmoins l'exercice se solde par un excédent d'investissement.

Il convient en conclusion de rappeler le solde global de clôture 2017 qui s'élève à 2 301 381 € auquel il convient d'ajouter les perspectives 2018 d'excédent de fonctionnement.

Ces chiffres doivent être appréciés au regard de l'endettement très raisonnable de la commune avec un capital restant dû inférieur à la CAF annuelle. Ils sont le fruit d'une gestion rigoureuse et attentive de la part des élus et des agents

L'ensemble de ces éléments permettent d'envisager avec sérénité les investissements majeurs à venir permettant de continuer à accompagner le développement et l'attractivité de notre commune et les services aux habitants

La commune poursuit son dynamisme illustré par différents projets d'investissement :

- ✚ Création du chemin piétonnier des Athées
- ✚ Réfection d'une partie du réseau éclairage public
- ✚ Travaux de démolition dans le centre bourg et de l'ancienne salle de judo sur le parking de la salle polyvalente.
- ✚ Agrandissement du parking de la salle polyvalente et de l'Ecole
- ✚ Etude préparatoire pour la réhabilitation et extension de la Mairie, et l'aménagement du centre bourg.
- ✚ Révision du PLU
- ✚ Veille pour des réserves foncières

La dette de la commune est inférieure aux communes des strates équivalentes et malgré la contraction d'un emprunt supplémentaire la commune reste dans un endettement inférieur à la moyenne départementale et nationale. Madame le Maire présente le tableau d'endettement de la commune avec l'apurement d'un emprunt au cours de l'exercice et les conditions du nouvel emprunt la charge de la dette restera inférieure aux années passées.

Cette bonne gestion, ainsi que les différents facteurs de gestion, en comparaison avec les critères départementaux et régionaux, permettent à la commune de proposer le maintien des taux d'imposition. Ces taux restent identiques à ceux de 2017, année de création de la CC Maine Cœur de Sarthe et de la mise en place de la CFU.

Après avoir donné ces explications et informé les membres du Conseil, Madame le Maire donne la parole à Monsieur Jean FARCY pour la présentation des Comptes Administratifs 2017

Les délibérations qui reprennent les résultats et les totaux des différents comptes administratifs 2017 et budgets 2018 sont rapportées en fin du compte rendu de ce conseil.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 :

COMMUNE

Monsieur Jean FARCY présente le Compte Administratif 2017 ainsi que les restes à réaliser de l'exercice 2017 à reporter en 2018.

| | |
|--|-----------------|
| L'excédent de clôture de fonctionnement 2017 s'élève à : | 627 154 €uros |
| L'excédent de clôture d'investissement 2017 s'élève à : | 1 674 227 €uros |
| Constate un excédent total pour 2017 de | 2 301 381 €uros |
| Les restes à réaliser en dépenses pour un montant de : | 1 509 300 €uros |
| Les restes à réaliser en recettes pour un montant de : | 583 089 €uros |

Pour l'approbation de ces comptes, Madame le Maire doit quitter l'Assemblée. Elle sort de la salle du Conseil Municipal.

Cette délibération est soumise au vote
Cette délibération est votée à l'unanimité.

AFFECTATION DES RESULTATS :

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement ainsi :

☒ Compte 1068 en Section Investissement pour 627 154 €uros

Cette délibération est soumise au vote
Cette délibération est votée à l'unanimité.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Madame le Maire présente le Compte Administratif.

Pour cette année 2017 la commune n'a réalisé aucun travaux d'envergure. Elle s'est investie dans l'étude du poste de relèvement du secteur de la Trugalle et le traitement du Gaz H2S qui nuit au réseau.

Le Compte Administratif Assainissement présente

| | |
|--|-------------------------|
| Un excédent de clôture de Fonctionnement de : | 22 148,35 €uros |
| Un déficit de clôture d'Investissement de : | 187 478,79 €uros |
| Soit un déficit de clôture définitif pour 2017 de | 165 330,44 €uros |

Madame le Maire propose d'affecter le résultat de Fonctionnement, soit 22 148,35 €uros pour sa totalité, au 1068, section Investissement et repris au budget pour la somme de 22 148,35 €uros.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Madame le Maire propose de voter les taux suivants

| | |
|------------------------|---------|
| Taxe d'Habitation | 9,59 % |
| Taxe Foncière Bâti | 16,88 % |
| Taxe Foncière Non Bâti | 28,21 % |

Cette délibération est votée à l'unanimité.

BUDGETS PRIMITIFS.

BUDGET PRIMITIF 2018- COMMUNE DE NEUVILLE

| | |
|--|-----------------|
| Budget Fonctionnement Dépenses et Recettes | 1 782 247 €uros |
| Budget Investissement Dépenses et Recettes | 3 552 795 €uros |

Cette délibération est votée à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2018- ASSAINISSEMENT

Le Budget est présenté avec les sommes suivantes :

| | |
|--|------------------|
| Budget Fonctionnement Dépenses et Recettes | 110 000 €uros |
| Budget Investissement Dépenses et Recettes | 324 478,79 €uros |

Cette délibération est votée à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION 2017

Madame le Maire informe les membres du Conseil que les comptes de gestion de l'exercice 2017 du Percepteur sont conformes et identiques aux différents Comptes Administratifs de l'exercice 2017 : Le Compte Administratif de la Commune, du Budget annexe d'Assainissement. Ces comptes de gestions n'appellent ni remarque, ni observation.

Madame le Maire soumet au vote les Résultats des Comptes de Gestion
Cette délibération est votée à l'unanimité.

Le vote des différents documents budgétaires étant terminés, Madame le Maire donne la parole aux différents élus pour la continuation de l'ordre du Jour.

1^{ère} Commission.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de remplacement des luminaires dans certaines rues de la commune, car les lampes à vapeur de Mercure ne peuvent plus être remplacées et certains luminaires : les lampes boules contribuent à la pollution lumineuse. D'autre part il est prévu la réfection des voiries et de l'éclairage public ainsi que l'effacement du réseau France télécom dans le lotissement des Sillons. Cette opération est éligible à la DETR 2018 et le taux de subvention potentiel varie entre 20 et 50%. Compte tenu du projet une demande est faite à hauteur de 50%. Madame la Maire soumet au Conseil une proposition pour demander la DETR 2018 au titre de l'éclairage public, prenant en compte les 2 opérations sur la commune.

Cette délibération est soumise au vote
Cette délibération est votée à l'unanimité.

3^{ème} Commission

La société SUEZ souhaite modifier son plan d'épandage du produit By Calcel provenant de la papeterie ARJOWIGGINS pour inclure dans ce plan les parcelles ZP54 et ZO 123 qui appartiennent à Monsieur Aymeric LEPELTIER. Madame le Maire soumet au conseil cette demande de modification d'épandage.
Cette délibération est soumise au vote
Cette délibération est votée à l'unanimité.

4^{ème} Commission

Dans le cadre de la gestion du personnel et des avancements de grade, Madame le Maire rappelle au conseil que les promotions de grade concernaient deux agents de la collectivité. Pour ce faire il faut délibérer en deux temps.

Madame le Maire propose de fixer le taux de promotion des agents territoriaux pour 2018 à 100%, comme retenu par la commission paritaire pour les grades définis dans la délibération.
Cette délibération est soumise au vote
Cette délibération est votée à l'unanimité.

Suite au vote de cette délibération, il faut mettre le tableau des emplois permanents à jour. Pour cela il faut procéder aux opérations suivantes :

- ✚ Suppression d'1 poste d'Adjoint administratif principal 2^{ème} classe
- ✚ Suppression d'1 poste d'Adjoint technique principal 2^{ème} classe
- ✚ Création d'un poste d'Adjoint administratif principal 1^{ère} classe
- ✚ Création d'un poste d'Adjoint technique principal 1^{ère} classe

Madame le Maire propose cette modification au conseil municipal
Cette délibération est soumise au vote
Cette délibération est votée à l'unanimité.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour,
Madame le Maire lève la séance à 22 h 30